Le PG CATM

N° 1045 AVRIL 2023

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

MONTAGE PHOTOGRAPHIQUE DE MICHEL PIPART

✔ Années 1957-1959

Le fond de la photo représente le djebel Atlas Blidéein.
Le half-track « Commentry » est celui qu'il a piloté dans le djebel comme en plaine jusqu'à ce qu'il devienne photographe (voir article pages 4 et 5).
Enfin un aperçu de la population paysanne, photo particulière puisqu'en temps normal, ce sont les hommes qui sont sur les mulets et les femmes qui marchent derrière.

Commission Paritaire n° 0526A05752 - ISSN 0154-7313

L'orphelinat Saint-Philippe est situé à Meudon dans les Hauts-de-Seine, à la limite de Clamart.

La générosité de Marie de Brignole-Sale, marquise de Ferrari et duchesse de Galliera (1811-1888) est à l'origine de l'orphelinat Saint-Philippe. Riche veuve d'un industriel italien, la duchesse Galliera consacre une partie de sa fortune à la construction de l'hospice Ferrari de Clamart. Elle s'attache également à créer un refuge et une école pour recueillir trois-cents orphelins. Construit de 1877 à 1888 sur les hauteurs de Fleury (architecte Conchon), l'édifice luxueux et de taille imposante, domine sur une dizaine d'hectares toute la commune et offre une vue imprenable sur le bassin parisien. Outre l'orphelinat, l'établissement accueille également une maison de retraite.

La chapelle néo-gothique, composée d'une nef flanquée de deux croisillons, est très nettement inspirée des élévations de Notre-Dame de Paris « restaurée » par Viollet-le-Duc. Elle est conçue pour recevoir les cent religieux de la maison de retraite réservée aux frères de la doctrine chrétienne et les trois-cents élèves de l'orphelinat. Les frères ont en charge l'enseignement et l'encadrement des jeunes orphelins. Après un cycle d'enseignement primaire, les enfants apprennent l'horticulture à l'école que la duchesse fait édifier à l'entrée de l'orphelinat.

Après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'établissement est tenu par des enseignants laïcs, cette école reçoit d'ailleurs l'agrément du ministère de l'Agriculture en 1926 et devient le Centre d'apprentissage horticole. Mais des difficultés financières entraînent sa fermeture. De 1938 à 1952, les locaux sont occupés par des Bénédictines.

Enfin, en 1946, l'orphelinat confie sa gestion à l'œuvre des orphelins-apprentis d'Auteuil.

SOMMAIRE

AVRIL 2023

UNE – Algérie 1957-1959
2 – Apprentis d'Auteuil / Vie quotidienne
3 – Editorial / Communiqué de presse
4 – 5 – Nous avions 20 ans
6 – 7 – Dans les départements
8 – 9 – Les Jumelages
10 – Hélie de Saint Marc
11 – Le Chant des Partisans
12 – 13 – Assemblée Nationale / Sénat
14 – Message de l'UFAC du 8 mai
15 – Note de lecture / Mots croisés
16 – Publicité

VIE QUOTIDIENNE

Combien de temps conserver vos papiers personnels ?

Les documents liés à votre situation familiale ?

Les documents liés aux questions familiales doivent la plupart du temps être conservés à vie :

- les **actes d'état civil** (copies intégrales et extraits)
- les **jugements de divorce ou jugements d'adoption**
- les **contrats de mariage** (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)
- les **livrets de famille**
- les **diplômes.**

Les documents relatifs à votre assurance ?

En matière d'assurance, les **quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation** doivent être conservés 2 ans à compter de la date du document, de même que le **contrat d'assurance.**

Les contrats d'assurance vie doivent être conservés **10 ans,** par le bénéficiaire de l'assurance, dès qu'il a connaissance du contrat.

Les factures ?

Les factures d'électricité et de gaz doivent être conservées **5 ans,** de même que les **factures d'eau.**

Les **factures de téléphone fixe, mobile et d'abonnement internet** doivent être conservées **1 an.**

Les documents liés à votre logement ?

Les **preuves du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic, procès-verbaux des assemblées générales de copropriété** doivent être conservées 5 ans.

Les **quittances de loyer, contrats de location, états des lieux** doivent être conservés **3 ans** après la durée de la location. Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale, vides ou meublés.

Les documents relatifs à votre activité professionnelle ?

Les bulletins de salaire, **contrat de travail** et **certificats de travail** doivent être conservés **jusqu'à la liquidation de la retraite.** Les **attestations Pôle emploi** doivent être conservées **jusqu'à l'obtention de l'allocation chômage.** Ces documents sont également utiles dans le cadre du calcul des droits à la retraite.

Les documents liés à vos impôts ?

Vos déclarations de revenus, **avis d'imposition** et **justificatifs utilisés dans le cadre de votre imposition** (justificatif de frais réels par exemple) doivent être conservés 3 ans.

Les avis d'impôts locaux (taxe foncière et taxe d'habitation) doivent être conservés **1 an.**

EDITORIAL

Par le Vice-Président Pierre DESTARAC

Avenir de la Fédération

Comme l'écrit notre ami Pierre Bellet dans l'éditorial du mois de février 2023, le passage de témoin entre les PG et les CATM s'est effectué en douceur. De même le passage entre les CATM et les OPEX doit se faire en douceur, tout en respectant les statuts de la Fédération et les valeurs léguées par nos anciens :

- Camaraderie,
- Solidarité,
- Tolérance.

Ce sont des valeurs qui appartiennent déjà aux OPEX car elles correspondent à l'esprit de leur engagement dans leur plus ou moins longue carrière militaire. De plus le respect des "Anciens » fait partie de leurs traditions. C'est pourquoi ce passage devrait se réaliser dans les meilleures conditions possibles.

L'arrivée des OPEX au sein de la Fédération a été confirmée au congrès de Troyes en 2018 par le président Jacques Goujat. Depuis cette date l'intégration s'est faite en douceur et il faut continuer dans cette voie. Dans les faits cela s'est traduit par les actions suivantes :

- Prise en charge des Associations Départementales,
- Création du mérite fédéral OPEX,
- Brochure pour faciliter le recrutement des OPEX,
- Inscription du sigle OPEX sur le drapeau fédéral.

Manque une nouvelle appellation de la Fédération (FNCPG-CATM-OPEX).

L'engagement des OPEX est nécessaire pour la survie de la Fédération. Même si leur nombre est faible par rapport aux effectifs actuels des CATM, ils représentent l'avenir de la Fédération. Déjà très présents au niveau des Associations Départementales, ils vont devenir majoritaires au sein du Comité Fédéral et par la même avoir une place de plus en plus importante dans la Fédération. Cependant, étant d'anciens militaires, il leur faut devoir éviter de militariser la Fédération qui doit rester un lieu où tout un chacun puisse s'exprimer librement et sans contrainte.

Le prochain congrès qui aura lieu le 15 novembre 2023 offrira, pour ceux qui le désirent, l'occasion de postuler à de nouvelles responsabilités.

Communiqué de presse du Ministère des Armées :

Réaffirmer le sens de nos commémorations nationales : une décentralisation des cérémonies dans les territoires en 2023

La territorialisation des cérémonies doit aussi permettre d'en réaffirmer le sens en les organisant dans des lieux directement liés à la thématique de la journée commémorée. Il s'agit également d'une opportunité pour mettre en lumière les hauts lieux de notre mémoire nationale implantés sur tout le territoire, parfois moins connus.

Cette proposition avait été partagée en amont avec les différents acteurs concernés, notamment lors des travaux du groupe de travail consacré à la mémoire combattante. Les associations du monde combattants et d'élus réunis dans le cadre de la préparation de la loi de programmation militaire avaient accueilli favorablement cette proposition.

Seront par exemple concernées :

- Le 30 avril, journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation, qui se tiendra sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin) ;
- Le 8 juin, journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine, qui se tiendra au mémorial des guerres en Indochine de Fréjus (Var).

D'autres dates viendront progressivement s'ajouter.

Le 2 mars 2023, le département de l'AUBE a accueilli Madame Patricia MIRALLES, secrétaire d'Etat chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire, elle a reçu le monde combattant de 10h30 à 13h30.

J'ai été invité par Madame la Préfète à suivre son déplacement dans le département pour la visite du Musée de la résistance de MUSSY-SUR-SEINE qui vient d'être restauré.

A 18h dans la cour de l'espace Argence, Madame la Secrétaire d'Etat a salué les soldats du 5ème régiment de Dragons de MAILLY- LE-CAMP, une symbolique cérémonie de dissolution du Groupement tactique inter-armée, de retour des opérations extérieures au Sahel. Pour Madame Patricia MIRALLES l'occasion de souligner l'importance de ces missions marquées par la fin de l'opération Barkhane.

A 19h30, Madame la Secrétaire d'Etat et François BAROIN, maire de Troyes ont signé une convention entre l'Association des Maires de l'Aube et le Souvenir Français de l'Aube. Objectif : développer l'entretien de lieux de mémoire, renforcer les cérémonies patriotiques.

Serge Auffrédou

NOUS AVIONS 20 ANS

MA GUERRE D'ALGÉRIE 1957-1959

Michel Pipart

Ma rencontre avec la photo

Lorsque nous partions en patrouille ou en opération, j'avais pris l'habitude de prendre mon petit appareil photo, un Exakta Varex 24/36. Je faisais développer mes photos au foyer.
Un jour, je fus invité à aller chercher mes photos au labo, qui se trouvait sur la base dans la partie administrative, et là, je fis la connaissance du photographe responsable du labo, Francis.
J'ai alors pris l'habitude de porter mes pellicules à développer au labo et nous sommes devenus copains.
Une fois, il demanda si cela m'intéressait de lui donner un coup de main, et je suis venu de plus en plus souvent l'aider les jours de repos. J'avais bien sûr tout à apprendre.
Notre travail consistait à développer les films des soldats de la base, une cinquantaine environ par semaine.
Pour les films officiels, le travail était un peu différent, la durée du développement était en fonction des conditions de lumière lors des prises de vues. Le tirage de ces photos était aussi particulier : nous avions cinq papiers de sensibilités différentes permettant le tirage de photos surexposées, sous-exposées ou normales.

Un matin du début de l'hiver, je vins au labo. Francis me dit : « Le capitaine responsable du foyer dont le labo photo dépend aimerait savoir s'il te plairait de venir travailler avec moi.

Je suis surpris par la demande :
– Oui, bien sûr, mais ce n'est pas moi qui décide. Il faut voir avec le capitaine de la compagnie dont je dépends.
– Pas de problème, il est d'accord.
– Ha, l'affaire est déjà réglée ! Pour moi c'est d'accord, je commence quand ?
– Tout de suite. Le labo sera organisé en deux parties, tu seras chargé des missions et reportages concernant la sécurité. Ce travail est confidentiel et les photos ne doivent pas être diffusées sous peine de sanctions sévères…
– Ah au secret quoi !
– Oui c'est ça. Et moi, je serai responsable de tout ce qui est administratif : procès-verbaux, achats pour le foyer et pour le labo… et nous aurons en commun le travail des amateurs. Pour le travail tu recevras tes missions du colonel chargé des opérations ; il te dira ce que tu auras à faire.
Francis me donne un appareil photo Super Agfa 24/36 dernier modèle, avec une molette pour faire avancer le film et une mise au point manuelle. Le pied !
– Au retour des missions, les photos seront développées, mises dans une enveloppe, clichés et négatifs, puis remis au plus vite au capitaine du foyer qui les transmettra aux services intéressés. »

Les missions de repérage

Quelques jours plus tard, en fin de journée, je reçois un coup de téléphone du colonel : « Pipart, vous avez rendez-vous demain matin à deux heures au lieu habituel des départs. C'est le commandant des opérations qui vous donnera votre mission. »
Je suis bien sûr au rendez-vous à 2 heures du matin, équipé de mon appareil photo plus quelques pellicules, mon pistolet mitrailleur MAT 49 et mes dix chargeurs. Je suis un peu chargé pour faire des photos mais c'est une première.
Le commandant de l'opération me demande de monter dans un camion avec les autres. Avant c'était moi qui conduisais ; aujourd'hui, je suis derrière et le parcours dure deux heures.
À l'arrivée, je me présente au commandant de l'opération, comme prévu. Il me désigne une patrouille d'une dizaine de soldats et me donne ma première mission. Je me sens tout bizarre ; j'ai un peu peur mais suis impatient, mes jambes tremblent, et nous partons dans le djebel.

Ma mission est d'essayer de photographier tout ce qui peut être une cache d'armes dans les gourbis, les mechtas ou les fours à pain, mais aussi les individus qui me paraissent bizarres, éventuellement cachés sous un voile de femme.
Sur le parcours, je photographie les trous, les grosses pierres, les buissons et les taillis ; là aussi, tout ce qui peut cacher un homme ou des armes.

Le but de ces photos était de repérer les endroits où les fellaghas pouvaient se cacher pour attendre le passage des soldats et, éventuellement, agresser un retardataire et l'égorger – le « sourire kabile » – pour récupérer les armes et les treillis… ce qui est arrivé parfois.
Cette première mission fût une catastrophe : photographier des pierres et des taillis, pas de problème, mais dans les mechtas et les gourbis, la vue d'un appareil photo par les femmes provoque une véritable panique ; elles se cachaient le visage, criaient, hurlaient. Impossible de faire de bonnes photos.

Les premières séries de photos n'ont pas été satisfaisantes. Il fallait que nous trouvions des solutions mieux adaptées à ce travail particulier, aussi, nous mîmes au point une technique qui me permettait de cacher l'appareil photo dans ma veste de treillis et de déclencher la prise de vue par l'intermédiaire d'un déclencheur souple qui passait dans ma manche droite, pendant qu'avec ma main gauche, j'ouvrais légèrement ma veste devant l'objectif pour prendre le cliché.
Il me fallait aussi une arme plus légère que le pistolet mitrailleur et ses dix chargeurs beaucoup trop lourds. Je préférais un fusil MAS 36 à lunette qui me donnait la possibilité de tourner la molette de mon appareil pour la photo suivante sans me faire repérer.
Nous avions aussi mis au point une système de mise au point combinant l'ouverture de l'objectif et l'appréciation de la distance. Mise au point aléatoire, c'était du travail au pif mais le résultat fut là.
Les missions suivantes furent de meilleure qualité. Je pouvais rendre un travail propre. Ce n'était pas de la photo d'art, mais c'était un travail plus satisfaisant.

Les lendemains matins de mes missions, je développais les films et tirais les photos. Je mettais le tout dans une enveloppe et les portais chez le capitaine responsable du labo qui faisait la liaison.
Les missions se suivaient au rythme de deux à trois par semaine, sous le nom de « patrouilles ou opérations dans les douars ».
Chaque fois le ventre serrait un peu mais il fallait y aller et faire confiance aux copains de la patrouille parce que je ne cherchais pas la même chose qu'eux.
Des gourbis de montagne aux mechtas de la plaine, avec les patrouilles en ville et dans les villages, j'ai pris et remis beaucoup de photos sans que jamais le donneur d'ordre me dise si cela était bien ou pas, si mon travail correspondait à ses souhaits. Mais de nouvelles missions arrivaient toujours…

Fouille dans la Mechta

Cet Oued peut déborder en hiver

En patrouille dans le djebel accompagné d'un maître-chien et de son chien à la recherche de caches d'armes et de munitions

Les portraits

Nous sommes au prinptemps1958, bientôt un an sous les drapeaux.
Nous venons de recevoir de nouveaux appareils photo : un appareil format 6-6 Simplex mieux adapté aux reportages que nous assurons de plus en plus souvent et, pour moi, un Super AGFA avec un petit levier pour faire avancer la pellicule facilitant mon travail lors des opérations et des patrouilles.

Le format 6-6 nous permet aussi de faire de bien meilleurs portraits, ce que nous faisons souvent : les garçons les envoyaient à leur fiancée ou à leurs parents, en tenue de sous-officier avec le képi et les médailles.

Notre travail de photographe consistait aussi à tirer les photos d'identité. Lors de l'arrivée d'un nouveau contingent, nous devions prendre les photos qui servaient à établir les papiers et les documents divers et variés de l'armée.
Sur une ardoise étaient inscrits les nom et numéro de matricule du militaire, une prise de face, une prise de profil. Le contingent d'hommes variait en nombre de 200 à 450 individus et cela tous les deux mois.

À raison de deux clichés à la prise de vue, six photos de face et six photos de profil à développer pour chacun, cela représente 2 400 photos pour 200 militaires, mais aussi 5 400 photos pour nos 450 bidasses...
Des journées et des journées à tirer toutes ces photos une par une, ras le bol des portraits !

Il m'est aussi arrivé de faire des photos d'identification de fellaghas « neutralisés ». Ils sont allongés sur le sol et je dois leur tirer le portrait.

La première fois, je « dégueule' » avant de faire la prise de vue. Après, il faut tirer les photos au labo, six à douze photos selon les besoins. Et pendant tout ce travail, j'ai quelque chose dans la gorge qui ne passe pas bien, même si ces hommes sont des « terroristes ». Pour mon premier, je ne peux pas rester insensible : il est tout jeune, lui aussi.
On a 20 ans, et on est loin de la vie dorée de notre jeunesse insouciante.

Les crashs

Le travail de photographe comportait aussi d'autres activités comme réaliser des photos pour les procès-verbaux de levées de corps.
Un certain nombre de soldats abattus dans le djebel étaient rapatriés sur Boufarik par l'hélicoptère des services sanitaires. La prise d'arme, les remises de médailles et les cérémonies liées à cet évènement se déroulaient sur la base.
Pour les prises de vues, nous devions veiller à la bonne tenue des soldats présentant les armes mais aussi à celle des officiers, pour qu'ils aient une bonne présentation, en particulier les généraux.
On leur demandait de gonfler la poitrine pour qu'ils se redressent et paraissent plus cérémonieux.
Nous en fîmes un grand nombre ; une fois jusqu'à dix levées de corps en une matinée.

Une autre de nos missions était de photographier des appareils abattus au cours d'opérations. C'étaient des missions d'un ou deux jours.
Pour abattre un hélicoptère, il fallait viser le milieu de la cocarde du rotor arrière. L'hélico descendait alors comme une toupie et s'écrasait au sol, parfois sur les maisons ou en pleine nature, mais aussi en montagne. Ces photos servaient pour les procès-verbaux.

Les cérémonies officielles

En mai 1958, cela fait un an que je suis sous les drapeaux comme on dit, et dix mois d'Algérie. Il s'en est passé des évènements, et ce n'est pas fini.

Nous essayons de suivre l'actualité, qui va très vite en ce mois de mai.
À Alger, les Algérois d'origine française manifestent, c'est la révolte le 13 mai 1958. Le général de Gaulle est appelé pour maintenir la souveraineté de la France en Algérie.
Profitant de la manifestation des partisans de l'Algérie française, qui donnent l'assaut, le Gouvernement général et les émeutiers nomment un comité de salut public. Le général Jacques Massu prend la présidence et demande qu'un gouvernement de salut public soit formé.
Le 15 mai 1958, le général Salan prononce une allocution devant le comité de salut public et termine par « Vive la France, vive l'Algérie française, vive le général de Gaulle ! »
Pendant toute cette période, nous avons été invités à suivre certaines manifestations officielles, comme les défilés, et à faire des reportages destinés aux journaux algériens.
À son retour au pouvoir au printemps 1958, le général de Gaulle doit gérer la situation difficile en Algérie. Aussitôt après son investiture aux pleins pouvoirs du 2 juin 1958, le il se rend à Alger du 4 au 7 juin, déclenchant d'importants et multiples mouvements populaires dans toute l'Algérie.
En ce 4 juin, nous avons réussi à obtenir une permission exceptionnelle pour l'occasion, mais pas l'autorisation de s'approcher du Forum. Je réussis à prendre le Forum et le balcon duquel le général prononcera son discours.
Une foule compacte, composée de pieds noirs, d'Algériens et de militaires, nous empêchait d'approcher mais nous avons pu suivre son discours et le fameux « Je vous ai compris ! ». Bien sûr, chacun entendit ce qu'il souhaitait entendre... La suite, nous la connaissons.

DANS LES **DÉPARTEMENTS**

Loir-et-Cher – Romorantin-Lanthenay

Le 20 février 2023 a eu lieu la galette des ACPG – CATM de la section de ROMORANTIN-LANTHENAY.

Grâce à Madame Stéphanie DEVEAUX, Conseillère en Résidence, nous avons pu nous retrouver pour fêter cet évènement dans les locaux de la Résidence Services Séniors DOMITYS – Les Jardins des Trois Rois à Romorantin-Lanthenay. Certaines personnes en ont profité pour visiter ce bel établissement.

La reine et le roi ont reçu un petit cadeau de la section : le livre paru fraichement de Monsieur Jean POITEVIN intitulé : « Au pas du mulet » qui permet de sillonner la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis. Un exemplaire a été également remis à Mme DEVEAUX en remerciement pour son accueil chaleureux. Monsieur Jean Poitevin silionne depuis plus de 20 ans la France avec son mulet Mario pour lutter contre le cancer des enfants.

Nous avons déjà prévu de remettre à quelques personnes de l'assemblée intéressées ce superbe et émouvant livre. En espérant que d'autres personnes se manifesteront également à l'échelle départementale et nationale. Cette manifestation a réuni une trentaine de personnes toutes satisfaites de cette après-midi de partage.

Marie DROUILLET - Présidente des ACPG CATM section de Romorantin

Nord – Arrondissement de Cambrai-Avesnes sur Helpes

L'Arrondissement de Cambrai-Avesnes sur Helpes à eu l'honneur d'organiser l'éloge et le dernier voyage de Madame DELAVALLE Elise, Ancienne FFI de Anzin dite la Parisienne décédée à l'âge de 103 ans.

Madame DELAVALLE est née à Paris le 7 décembre 1919. Elle et son époux Voltaire, mineur, vont connaître l'exode avec leur fils Claude, né le 17 mai 1940. Ils reviennent sur Anzin et intègrent le réseau de Résistance de la Bleuze Borne en 1942. Son mari prend le surnom de Clotaire et Elise, celui de la Parisienne.

Elle devient agent de liaison, et participe à l'impression et la distribution de tracts. Elle sauvera un groupe d'enfants pendant un bombardement et sauvera deux familles Juives. Prévenue par un résistant que le réseau avait été dénoncé, elle réussit à cacher les tracts. Heureusement pour eux, les explosifs cachés dans les toilettes avaient été récupérés quelques jours auparavant. Elle continuera les actions et la distribution de tracts jusqu'à la libération. Après la Seconde Guerre Mondiale, elle deviendra l'une des premières femmes conseillères municipales de la ville d'Anzin.

C'est sous la direction du secrétaire général de l'Arrondissement M. TONDEUR Ludovic, accompagné du président M. DEZ Michel, que les 31 drapeaux présents, Médaillés Militaire, FFI de Valenciennes et Trith St léger, Le Maquis De Mazinghien, les Opex, ainsi que les sections d'Anciens Combattants, dont deux jeunes, un de 11 ans et une jeune femme de 18 ans ont accompagné Madame Delavalle Elise vers sa dernière demeure sur le Chant des Partisans. Ainsi disparaît avec elle, un héritage vivant de la Seconde Guerre Mondiale.

Isère – Grenoble

En ce 8 mars 2023, Eric Piolle, maire de Grenoble, a rendu hommage aux femmes héroïnes de la Résistance. « Nous reconnaissons le rôle majeur qu'elles ont joué pendant la Seconde Guerre Mondiale et refusons qu'elles ne sombrent dans l'oubli. »

Quelques jours après le décès de Gabrielle Giffard, dite Ariel, que nous avons connue, si intelligente, si pétillante. Ariel dans la Résistance était active dans le secteur de l'Oisans dès l'âge de 16 ans. Membre du mouvement "Combat", elle participe les "armes à la main" à la Libération de Vizille en août 1944. Elle était l'une des dernières représentantes des femmes combattantes de la Résistance iséroise.

Ardennes - Aubigny-les-Pothées

Chaque année, tous les présidents des sections du département se réunissent à l'invitation de leur président départemental Bernard CAILLET. Cette année, la réunion s'est tenue, le samedi 11 mars 2023, à Aubigny-les-Pothées à quelques kilomètres de Charleville-Mézières.

Devant une nombreuse assemblée, le président de la section d'Aubigny-les-Pothées, Georges MORANT, a ouvert la séance puis a passé la parole à Bernard CAILLET qui l'a remercié chaleureusement pour son accueil et le président CAILLET a également remercié le maire de la commune d'Aubigny-les-Pothées pour le prêt de la salle.
A la suite du discours du président Bernard CAILLET, une élection a eu lieu pour le renouvellement du Bureau. Ont été élus à l'unanimité :

Président adjoint : René GUENARD

A la commission de contrôle des comptes : Evelyne PATRIS

Porte-drapeau adjoint : Jacques HENRY

Chargée de communication : Chantal FINARD

Ensuite, des questions ont été posées auxquelles ont répondu le président CAILLET et le secrétaire administratif, Michel LALLEMAND.

A l'issue de cette réunion, la fanfare de Rouvroy-sur-Audry a précédé les nombreux porte-drapeaux ainsi que tous les participants de la réunion pour un moment de recueillement au monument aux morts d'Aubigny-les-Pothées où une gerbe a été déposée par René GUENARD.

Puis trois Médailles de la Fidélité ont été remises par Bernard CAILLET à messieurs Georges MORANT, René GUENARD et Jean-Marie GEROLAMI pour leurs nombreuses années de dévouement et de service auprès des Anciens Combattants des Ardennes.

Un pot de l'amitié a clôturé cette réunion des Présidents à Aubigny-les-Pothées puis un délicieux repas a été servi à l'Auberge de l'Abbaye de Signy-l'Abbaye qui a réuni 98 convives dans une belle ambiance conviviale.

Nord - Arrondissement de Cambrai – Avesnes

Ce samedi 18 mars, à Viesly, à l'assemblée générale de la section, c'est avec une certaine émotion qu'une page d'engagement auprès des Anciens Combattants c'est tournée.

Jean-Marie Renard après 23 ans de bons et loyaux services, a passé la main à Mr Leger Gérard, ancien combattant CATM.

L'Assemblée à l'unanimité a nommé Jean-Marie Renard Président d'honneur.

Une partie du bureau a été également renouvelée, et ce sont des sympathisants qui ont rejoint le nouveau Président, pour l'accompagner dans cette nouvelle aventure.

Au cours de cette Assemblée générale, Mme Billoir Reine, Mme Renard Marie-Paule, ont reçu la Médaille du Mérite Fédéral pour tous les services qu'elles ont rendus.

Mr jean Herin, trésorier de la section a reçu la médaille de la reconnaissance.

Encore merci à Jean-Marie Renard.

BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL

Le PG **CATM**

Je désire m'abonner au journal national **"LE PG-CATM"** moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** (1) par chèque à l'ordre du journal **"LE PG-CATM"**, 6, rue de l'Amiral Courbet, 75016 PARIS.

Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros.**

Nom . . . . . Prénom . . . . . .

Adresse . . . . . .

Code postal . . . . . .Ville . . . . . .

DES ANCIENS COMBATTANTS ET UN TRAITÉ À L'ORIGINE DES JUMELAGES FRANCO-ALLEMANDS

Les jumelages franco-allemands ont sûrement été engendrés, si ce n'est renforcés, par ce traité franco-allemand dont ces deux pays ont célébré le 22 Janvier dernier, le 60e anniversaire, marqué par la rencontre historique entre de Gaulle et Adenauer à Colombey-les-deux-Eglises dans la demeure du général. Selon Alain Poher, alors président du Sénat, le traité de 1963 fut « la suite logique des premières initiatives de rapprochement tentées dans le cadre des jumelages. Ce traité a été un accélérateur de ces jumelages franco-allemands lancés à la fin des années 1950 ». On en dénombrait 130 en 1963 (contre 30 en 1958). Ils ont été multipliés par cinq. En 1969, le nombre des jumelages dépassait les quatre-cents. En 1981, le millième jumelage avait été célébré. Aujourd'hui, on dénombre plus de 2500 jumelages entre des villes et collectivités territoriales françaises et allemandes et plus des trois-quarts de la population française et allemande vit dans une commune jumelée avec une commune du pays partenaire.

Les premiers jalons d'un jumelage franco-allemand ont été posés dans les années 1950 par Lucien Tharradin, maire de Montbéliard, ancien résistant et rescapé de Buchenwald, avec Ludwigsburg (Bade-Wurtemberg) liée historiquement par leur passé commun au sein du duché de Wurtemberg, officialisé en 1962, un an avant la signature par le Général de Gaulle, président de la République et Konrad Adenauer, chancelier de la République fédérale d'Allemagne du traité de l'Elysée pour sceller la réconciliation franco-allemande. « *Se regarder toujours, de part et d'autre du Rhin, en grinçant les dents, le doigt sur la détente du fusil, prêts à mettre le feu au monde, n'est pas une existence raisonnable pour les deux peuples. [...] On ne construit rien sur la haine, et ceux qui se montrent maintenant les plus intransigeants, sont peut-être ceux qui rampaient le mieux devant les oppresseurs* » confiait Lucien Tharradin.

Il apparaît alors qu'un moyen de progresser sur le plan des relations internationales et d'apaiser les haines et les rancœurs, est de tisser des liens au niveau le plus élémentaire, la commune, et ainsi, d'établir des relations étroites avec ses voisins. L'objectif initial consiste à échanger des connaissances, des expériences, du savoir-faire dans tous les domaines de la vie locale. Mais les premiers jumelages entre villes européennes ont eu lieu entre Troyes et Tournai en 1951, Rome et Paris en 1957, les jumelages franco-allemands représentaient 69 % des jumelages européens en 1971. Et ces relations se déclinaient véritablement au pluriel, car, depuis 1949, il y avait deux Allemagnes et il y eut des jumelages franco-ouest et franco-est-allemands. Les premiers contacts furent noués en 1958 entre Berlin-Est et des maires communistes français de la ceinture rouge de Paris.

JUMELAGES AVEC L'ALLEMAGNE DE L'EST

Un an plus tard, pour les cérémonies du 10e anniversaire de la RDA, cinq jumelages furent conclus : Saint-Denis-Gera, Argenteuil-Dessau, Montreuil-Cottbus, Vierzon-Bitterfeld, 20e arrondissement de Paris-Stadtbezirk, Lichtenberg à Berlin-Est. Il est difficile d'établir avec assurance le nombre des jumelages franco-est-allemands et plusieurs catégories de partenariats sont regroupées sous ce terme : selon des sources est-allemandes, il y aurait eu une centaine de jumelages en 1963, 150 en 1973 ; la FMVJ avance le chiffre de 129 en 1986 ; le Quai d'Orsay estimait à 23 le nombre de jumelages, non-officiels entre villes françaises et est-allemandes en 1969, mais le ministère des Affaires étrangères allemand en dénombrait déjà 39 en 1965 À la fin des années 1950, ces derniers représentaient près d'un septième de l'ensemble des appariements franco-allemands. Ils furent une véritable épine dans la chair ouest-allemande. Le cas le plus douloureux fut celui des villes françaises déjà jumelées avec une ville ouest-allemande et qui, à la suite d'un changement de majorité, nouèrent un deuxième jumelage avec une ville est-allemande, comme Vierzon, jumelée avec Rendsburg (Schleswig-Holstein) depuis 1955, qui s'allia avec Bitterfeld après les élections municipales de 1959. Rendsburg ne dénonça cependant pas le jumelage pour ne pas laisser le champ libre à la RDA. Il n'y eut aucun contact triangulaire jusque dans les années 1970 et, au-delà, ces contacts restèrent limités.

UIM, FMVJ/CONSEIL DES COMMUNES D'EUROPE

Ces premiers jumelages de l'après-guerre ont été conclus dans le sillage de trois grandes associations formant les unes par rapport aux autres une constellation mouvante : l'Union internationale des maires pour la compréhension franco-allemande, le Conseil des communes d'Europe et Monde bilingue/Fédération mondiale des villes jumelées. Au cours des années 1950, la plupart des jumelages franco-allemands furent conclus dans le cadre de l'UIM. Cependant,

certains (Boulogne-Billancourt/Berlin-Neukölln ; Meppen/Douai) le furent dans un autre cadre, celui du Conseil des communes d'Europe, devenu, depuis 1984, le Conseil des communes et des régions d'Europe. Ce dernier joua un rôle majeur pour la promotion des jumelages : il envoyait de véritables « missi dominici » auprès des maires pour les sensibiliser à la question. Il fut aussi le maître d'œuvre de « l'invention de la tradition », c'est-à-dire de la mise en place du rituel du jumelage visant à faire tradition : à l'issue d'un office religieux, les maires, après lecture solennelle de leur engagement, liaient leurs mains et prêtaient serment. S'ensuivait une séance de travail municipal. La dimension religieuse de la mise en scène, liée à la conception de l'unité européenne comme défense de la civilisation chrétienne, n'était pas acceptable pour nombre d'élus qui entendaient en rester à la pratique républicaine de la séparation des Églises et de l'État.

126 JUMELAGES INITIES PAR LA FNPG

Les maires furent largement les initiateurs de ces jumelages. Parmi eux, se trouvaient nombre de résistants, car c'était eux qui avaient l'autorité et la légitimité pour amorcer le processus de rapprochement. Outre le milieu de la Résistance, les anciens prisonniers de guerre, les anciens combattants et leurs organisations se sont rapidement ralliés à l'idée du nécessaire rapprochement franco-allemand et en furent des acteurs à part entière. Dès décembre 1952, la Fédération mondiale des anciens combattants accepta le contact recherché par des organisations d'anciens prisonniers de guerre allemands. La connaissance et la compréhension de l'ancien adversaire, induites par la captivité, ont poussé les anciens prisonniers à se rapprocher assez précocement. Les années 1957-1963 constituent la phase la plus intense de leur engagement pour la réconciliation, dont l'une des formes fut la conclusion de jumelages. Cent vingt-six jumelages bilatéraux furent initiés par les associations départementales ou les sections locales de la Fédération nationale des combattants prisonniers de guerre (FNCPG). Le jumelage Saint-Étienne/Wuppertal, en 1962, en est un exemple.

LES OBSTACLES DU DEBUT AU PARTENARIAT

Le traité de l'Elysée a accéléré les jumelages franco-allemands et plus généralement entre villes françaises et européennes. En huit années (1951 à 1957), moins de vingt-cinq jumelages avaient vu le jour, après Montbéliard. La modestie de ce résultat donne à lui seul la mesure des obstacles auxquels se heurtait la conclusion d'un partenariat franco-allemand : tout d'abord, le ressentiment lié au passé, à la guerre dont on sortait à peine, à la perception de l'Autre comme « l'ennemi héréditaire ». Dans cet après-guerre, avec l'occupation française en Allemagne, les opinions publiques des deux pays restèrent encore globalement négatives à l'égard du voisin pendant une bonne partie des années. Lors de la signature du premier jumelage, en 1950, Lucien Tharradin n'avait pas caché la difficulté de la tâche : *« Les plaies de l'horrible guerre ne sont pas encore effacées. Trop de mauvais souvenirs restent dans les cœurs. Trop de crimes séparent les deux grands peuples, qui s'entre-déchirèrent trois fois en soixante-dix ans. [...] Il nous faut vaincre par la persuasion les résistances très compréhensibles de nos concitoyens.*

Ensuite, le poids des tensions politiques et diplomatiques entre la France et la jeune RFA. La question du réarmement et l'échec de la CED, l'affaire de la Sarre empoisonnèrent les relations et leur impact négatif se traduit tant dans la crise que traversèrent alors les rencontres de jeunesse que dans le très laborieux décollage du nombre des jumelages. La signature des accords de Paris à l'automne 1954, l'entrée de la RFA dans l'OTAN en 1955 puis la relance européenne et la signature des traités de Rome en 1957 permirent d'améliorer considérablement l'ensemble des relations et expliquent l'accroissement des jumelages.

Enfin, les incertitudes des communes sur les formes d'action à entreprendre après l'échec final des actions menées par les organisations de rapprochement de l'entre-deux-guerres.

UN CERTAIN ESSOUFFLEMENT

Les jumelages comme les rencontres bilatérales furent donc incontestablement stimulés par le traité et surtout par la création de l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ) fondé en juillet 1963 qui disposait de fonds spécifiques pour soutenir leur développement. *« Globalement, les années 1950 constituent la période « inter-européenne » et majoritairement franco-allemande des jumelages. À partir des années 1960 et 1970 d'autres types de jumelages furent en vogue : les jumelages Est-Ouest puis les jumelages Nord-Sud. D'aucuns relèvent alors un certain essoufflement qualitatif des jumelages franco-allemands. La plupart de ces relations se concrétisent par des participations réciproques à des manifestations culturelles ou des échanges réguliers. Il existe des pratiques symboliques courantes comme la mise en place d'un panneau indiquant les jumelages, souvent à l'entrée de la ville, et l'élévation d'autres monuments en hommage à cette amitié » indique Corinne Defrance sur « Les jumelages franco-allemands-Aspect d'une coopération transnationale »* dans la revue d'Histoire Vingtième Siècle en Mars 2008.

Paul Philippart

LE DESTIN EXCEPTIONNEL D'ELIE DE SAINT MARC

Hélie Denoix de Saint Marc qui a fait une brillante carrière sous les drapeaux, a vécu une existence jalonnée de nombreux événements, notamment les différents conflits dans lesquels la France s'est engagée au cours du siècle dernier. Il connut ainsi un destin exceptionnel. Ne serait-ce que parce qu'au cours de sa longue vie, il fut successivement l'homme de l'humiliation, de l'engagement, de la proscription avant d'être finalement réhabilité.

Durant la Seconde Guerre mondiale, Hélie Denoix de Saint Marc entre dans la Résistance (réseau Jade-Amicol) en février 1941, à l'âge de 19 ans après avoir assisté à Bordeaux à l'arrivée de l'armée et des autorités françaises d'un pays alors en pleine débâcle. Il est dénoncé, fait prisonnier par les Allemands alors qu'il s'apprête à rejoindre un réseau à la frontière espagnole le 14 Juillet 1943 et envoyé à Buchenwald – « Ne pas avoir peur de la mort était le premier commandement du déporté. Sinon, il trébuchait aussitôt tant elle planait autour de nous » écrit-il - puis transféré à Langenstein-Zwieberge - où le taux de mortalité dépasse les 90 % - frôlant la mort à deux reprises au moins, mais bénéficiant de l'aide d'un infirmier français qui parvient à obtenir des médicaments pour le soigner, puis de la protection d'un mineur letton qui le sauve d'une mort certaine, partageant avec lui la nourriture qu'il vole et assume l'essentiel du travail auquel ils sont soumis tous les deux. Lorsque le camp est libéré par les Américains, il est parmi les trente survivants d'un convoi qui comportait plus de 1 000 déportés.

DES SOUVEBIRS INTENABLES D'INDOCHINE

Dès la sortie de la guerre, rattaché à la Promotion de l'École spéciale militaire de Saint-Cyr « Veille au Drapeau » (1943) qui, repliée à Aix-en-Provence, n'a existé que très peu de temps, il intègre l'Ecole Militaire Interarmes, promotion « *Indochine* ». Il est envoyé en Indochine avec la Légion étrangère, où il découvre avec émerveillement les paysages indochinois pour sa première mobilisation en 1948 dans le Tonkin, mais les atrocités de la guerre le rattrapent rapidement, avec la victoire des troupes de Mao qui battent les nationalistes et soutiennent les vietnamiens. Il est obligé d'être évacué aprés18 mois de présence, abandonnant villageois et partisans aux représailles du Vietminh, une «honte » qui ne cessera de le hanter.

Et la seconde fois en 1951 au BEP (Bataillon Etranger de parachutistes) basé à Hanoï dans une unité qui intervient dans l'ensemble des secteurs de l'Indochine française (rivière noire, bataille de Na San, Plaine des Jarres, Nghia Lo, Tonkin) où il rencontre le général de Lattre de Tassigny, puis au 1er Régiment Etranger de Parachutistes en 1954 où il participe aux derniers combats de la guerre près d'Haiphong, Tourane et Hué. Ses Mémoires décrivent des souvenirs insoutenables et une profonde répugnance de la guerre : « Ceux qui prétendent aimer la guerre ont dû la faire loin du carnage des champs de bataille, des cadavres épars et des femmes éventrées. La guerre est un mal absolu ». Il vit le départ des troupes françaises comme un abandon du haut commandement en référence au massacre à venir des partisans vietnamiens ayant combattu aux côtés de la France.

NE PAS ABANDONNER LES HARKIS EN ALGERIE

Après les opérations de Suez, Hélie de Saint Marc, ainsi que son unité, reprennent leur action en Algérie, et s'installent sur une base à Zeralda où ils interviennent dans tout le pays lors des premiers troubles marquant les débuts de la guerre d'Algérie. Mais très vite, il sert sous les ordres du général Massu, alors à la tête de la 10e division parachutiste. Il est chargé des relations avec la presse à partir de mai 1957. Une période extrêmement délicate où le pouvoir public délègue tout pouvoir au général Massu pour tenter de mettre un terme aux attentats perpétrés par le Front de libération nationale. L'emploi de méthodes peu recommandables fait naître une polémique qui se prolonge encore aujourd'hui. Il s'est sans doute attaché à dissimuler tous ces actes et à convaincre l'opinion française du contraire. Il la justifiera par la prévention des attentats en déclarant des années plus tard « accepter certains moyens condamnables pour éviter le pire ».

Par ailleurs, il fut l'un des soutiens en avril 1961 des généraux Challe, Jouhaux, Salan et Zeller lors de leur tentative de coup d'État à Alger, alors qu'il était commandant par intérim du 1er régiment étranger de parachutistes En avril 1961. Cette tentative de coup d'état échoue après quelques jours et Hélie de Saint Marc se constitue prisonnier. Il explique devant le Haut Tribunal Militaire, que sa décision de basculer dans l'illégalité était essentiellement motivée par la volonté de ne pas abandonner les harkis, recrutés par l'armée française pour lutter contre le FLN, et ne pas revivre ainsi sa douloureuse expérience indochinoise. Il est condamné à dix ans de réclusion criminelle, passe cinq ans dans la prison de Tulle avant d'être amnistié par le général de Gaulle, et libéré le 25 décembre 1966.

LE TEMPS DE LA MEMOIRE

Après sa libération, il s'installe à Lyon, avec l'aide d'André Laroche, le président de la Fédération des déportés, et commence une carrière civile dans l'industrie. Jusqu'en 1988, il fut directeur du personnel dans une entreprise de métallurgie.

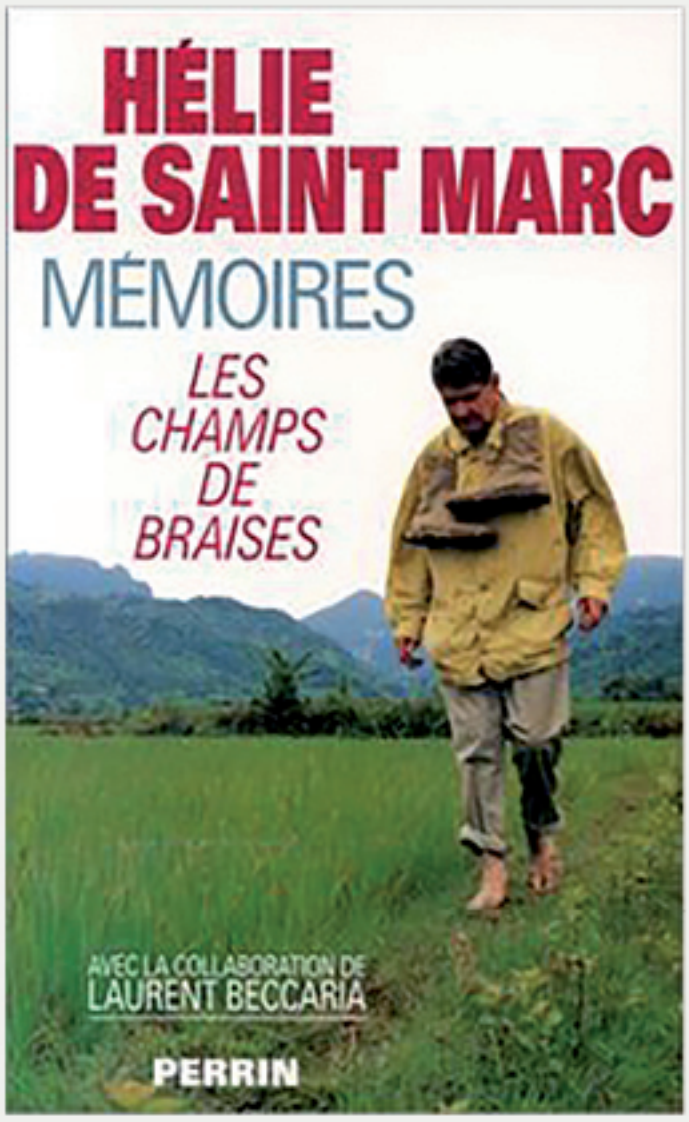

Ce fut aussi le temps de la mémoire avec une autobiographie de son petit neveu, laurent Beccaria qui l'incite à écrire son autobiographie « *les champs de braises* » puis à donner de nombreuses conférences, ou des interviews comme en 2001, dans le Livre blanc de l'armée française en Algérie. D'après Gilles Lanceron, c'est à cause de son passé de résistant déporté et d'une allure différente de l'archétype du « *baroudeur* » qu'ont beaucoup d'autres, que Saint Marc a été mis en avant dans ce livre. Il tirait des leçons de vie des multiples expériences de son existence chaotique et intense.

Enfin, même si les opérations de l'armée française en Algérie comportent de nombreuses zones d'ombre et l'implication du putschiste dans ces événements donna forcément lieu à une polémique, les présidents de la République successifs se sont attachés à absoudre le «félon». Avant d'être élevé au rang de grand-croix de la Légion d'honneur par Nicolas Sarkozy en 2011, Hélie de Saint Marc fut successivement désigné commandeur de la Légion d'honneur par Valéry Giscard d'Estaing en 1979, puis grand officier en 2002 par Jacques Chirac. *« Je n'ai pas réussi dans la vie. Je ne suis pas un grand chanteur ou un grand industriel. Mais je crois avoir réussi ma vie » confiait-il alors. Ses obsèques furent célébrées le 30 août par Mgr Philippe Barbarin, cardinal-archevêque de Lyon, en la cathédrale Saint-Jean-Baptiste de Lyon, en présence du maire de Lyon Gérard Collomb qui salua « une figure d'une extrême intégrité, un être authentique habité d'un humanisme profond ».*

P.P.

LE CHANT DES PARTISANS

Ou l'hymne à la liberté

Le Chant des Partisans fut créé en 1943 à Londres. Immédiatement, il devint l'hymne de la Résistance française, et même européenne.

« *Ami, entends-tu...* » est un chant de fraternité, de combat contre les forces de la nuit, un appel intemporel à résister.

Les organisations de la Résistance Unie tiennent donc à ce que son histoire soit connue.

Le Chant des Partisans est né le 30 mai 1943 dans la banlieue de Londres. Chanté à voix basse, sifflé sourdement, le Chant des Partisans évoque la chape de plomb qui s'est abattue sur le pays occupé, la censure, les souffles et murmures de la clandestinité, la nuit où des ombres furtives collent des affiches, sabotent les voies ferrées, se glissent dans les maquis, se cachent loin des poteaux d'exécutions.

Mais l'âpreté des paroles en dit long sur la lutte implacable des maquisards et des combattants de l'ombre, sur le nécessaire recours aux armes, sur les risques de chaque minute, sur l'arrestation, les souffrances des interrogatoires, la déportation, la mort, qui s'abattront sur bon nombre d'entre eux.

Hymne de la Résistance, « *Le Chant des Partisans* » est aussi un appel à la lutte fraternelle pour la liberté : « C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères » la certitude que le combat n'est jamais vain « si tu tombes, un ami sort de l'ombre ».

Et si la fin de ce chant semble absorbée par la nuit et se perdre, c'est que la nuit est l'heure de tous les rêves, à commencer par le rêve d'une liberté à conquérir éternellement.

Chant de fraternité, nul ne peut confisquer le Chant des Partisans à des fins contraires à ses origines et son sens profond... Comme nul ne peut confisquer La Marseillaise, hymne de la Révolution Française.

René Leclercq

Paroles de Maurice Druon et Joseph Kessel
Musique de Anna Marly

Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ?
Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?
Ohé, partisans, ouvriers et paysans c'est l'alarme !
Ce soir l'ennemi connaîtra le prix du sang et des larmes...

Montez de la mine, descendez des collines, camarades.
Sortez de la paille les fusils, la mitraille, les grenades.
Ohé ! les tueurs à la balle et au couteau tuez vite !
Ohé ! saboteurs, attention à ton fardeau : dynamite...

C'est nous qui brisons les barreaux des prisons pour nos frères.
La haine à nos trousses et la faim qui nous pousse, la misère.
Il y a des pays où les gens au creux des lits font des rêves.
Ici, nous, vois-tu, nous on marche et nous on tue, nous on crève...

Ici chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il fait quand il passe
Ami, si tu tombes un ami sort de l'ombre à ta place.
Demain du sang noir séchera au grand soleil sur les routes.
Chantez compagnons, dans la nuit, la liberté nous écoute...

Ami, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne ?
Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Questions Réponses

Question de M. Nicolas Forissier (Les Républicains – Indre) concernant l'indemnisation des pupilles de la Nation et orphelins de guerre.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 07/02/2023 (Page 1112).

L'indemnisation, mise en place par les décrets n° 2000-657 du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites et n° 2004-751 du27 juillet 2004 instituant une aide financière en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale, est plus particulièrement destinée aux victimes de la barbarie nazie. Cette dernière renvoie à une douleur tout à fait spécifique, celle d'avoir perdu un père ou une mère, ou parfois les deux, dans un camp d'extermination. C'est en effet le caractère hors normes d'extrême barbarie propre à ces disparitions spécifiques à la Seconde Guerre mondiale, le traumatisme dépassant le strict cadre d'un conflit entre Etats, ainsi que la complicité du régime de Vichy, comme l'a rappelé le Président de la République, qui sont à l'origine de ce dispositif réservé aux enfants dont les parents, résistants ou ayant fait l'objet de persécutions antisémites ou raciales, sont décédés en déportation ou ont été exécutés dans les circonstances définies aux articles L. 342-3 et L. 343-5 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). Ce dispositif doit rester fidèle à sa justification essentielle qui est de consacrer solennellement le souvenir des victimes de la barbarie nazie, à travers leurs enfants mineurs au moment des faits. Chargé de l'instruction de ces dossiers pour le compte de la Première ministre, le ministère des armées, et plus précisément l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONaCVG), s'attache à étudier les demandes déposées au titre des décrets de 2000 et de 2004 au cas par cas, dans une interprétation compréhensive maris respectueuse du droit, afin de garantir une égalité de traitement, tout en confirmant la nécessité de préserver le caractère spécifique de cette indemnisation. Le Gouvernement entend maintenir cette spécificité pour ne pas porter atteinte à la cohérence de ces décrets. Il connaît toutefois les difficultés subies par les pupilles orphelins de guerre ou du devoir dont l'accompagnement dans un pays se relevant des cicatrices de la guerre a pu être hétérogène. Il importe ainsi de rappeler que tous les pupilles de la Nation et orphelins de guerre sont ressortissants de l'ONaCVG) et peuvent, à ce titre, bénéficier de son accompagnement et de son soutien, y compris financier, en cas de difficulté. En effet, l'Office est à l'écoute des pupilles et orphelins qui ne bénéficient pas de l'indemnisation prévue par les décrets mentionnés ci-dessus. Ainsi, le montant total des aides qui leur a été accordé est passé de 1 350 000 € en 2010 à 4 660 000 € en 2021. En 2021, l'ONaCVG a accompagné financièrement 1046 pupilles majeurs en difficulté financière, pour un montant de 1 million d'euros, ces aides étant réservées aux plus démunis. Une priorité est par ailleurs donnée à l'accompagnement des pupilles mineurs dont le nombre a sensiblement augmenté depuis 2015, passant de 200 à plus de 1000 pupilles de moins de 21 ans. La loi de finances pour 2023 prévoit que le Gouvernement remette un rapport, dans les six mois suivant la promulgation de la loi de finances initiale, sur les conditions dans lesquelles l'Etat, au travers de son opérateur, l'ONaCVG, assure le dénombrement et le soutien des pupilles de la Nation et orphelins de guerre. Une réflexion sur les suites à donner à ce rapport pourra alors s'engager.

SENAT

Questions Réponses

Question de M. Franck Menonville, sénateur de la Meuse, à Mme la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire concernant la retraite des anciens combattants.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 12 /01/2023 (Page 166).

La valeur du point de pension militaire d'invalidité (PMI) a une incidence sur trois dispositifs majeurs de la condition militaire ou du monde combattant : les pensions militaires d'invalidité (PMI), la retraite du combattant (RC) et la rente mutualiste du combattant. Le point de PMI est l'élément de base du calcul du montant des prestations versées au titre du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre (CPMIVG). La pension militaire d'invalidité est indexée depuis 2005 sur celle de l'indice de traitement brut – grille indiciaire de la fonction publique de l'Etat (ITB-GI), conformément à l'article L. 125-2 du CPMIVG. Cet indice est calculé par le département statistique ministériel du ministère chargé de la fonction publique et publié chaque trimestre de l'année (verts les 15 mars, juin, septembre et décembre) par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). A la suite de la constatation par les associations d'anciens combattants d'un décalage, depuis 2005, entre l'évolution de la valeur du point PMI telle qu'elle résulte de son indexation sur celle de ITB-GI et l'évolution de l'indice des prix à la consommation hors tabac (IPC-HT), qui conduisait à une perte relative de pouvoir d'achat des bénéficiaires d'une PMI et de la retraite du combattant, des travaux ont été menés , en vue d'améliorer le dispositif. Il en a résulté un rattrapage de la valeur du point PMI par rapport à la période 2018-2022, (écart de – 2.39 %) : l'article 174 de la loi de finances pour 2022 a ainsi porté la valeur du point à 15.05 € au 1er janvier 2022. Cette revalorisation s'est accompagnée d'une modification des modalités de fixation de la valeur du point, tout en conservant son indexation sur l'ITB-GI. Conformément au

décret n° 2022-128 du 4 février 2022, la valeur du point devait être réexaminée à compter du 1er janvier 2024 au vu de l'évolution cumulée constatée de l'ITB-GI du troisième trimestre de l'année N-2 au deuxième trimestre de l'année N-1 inclus. Pour l'année 2023, le décret du 4 février 2022 prévoyait un dispositif transitoire avec une revalorisation du 1er janvier 2023 en fonction de l'évolution cumulée de l'ITB-GI sur les deux premiers trimestres de l'année 2022, sans rétroactivité. L'application de cette règle aurait dû porter la valeur du point de PMI au 1er janvier 2023 à 15.13 €. Toutefois, afin de tenir compte de l'inflation, le Gouvernement a décidé de prendre en compte l'évolution de l'ITB-GI du troisième trimestre 2022 dès le 1er janvier 2023. Cela permet de répercuter sur la valeur du point PMI, avec un an d'avance, l'augmentation de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 3.5 % intervenue le 1er juillet 2022. Ainsi conformément à l'arrêté du 23 décembre 2022 et au décret n° 2022-1649 modifiant celui du 4 février 2022 précité, publiés au Journal officiel du 27 décembre dernier, la valeur du point PMI s'élève depuis le 1er janvier 2023 à 15.59 €.

Question de Mme Nadège Havet, sénatrice du Finistère, à Mme la secrétaire d'Etat auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire concernant l'obtention de la carte du combattant et titre de reconnaissance de la Nation pour les sous-mariniers des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 12 /01/2023 (Page 167).

L'octroi de la carte du combattant et du titre de reconnaissance de la Nation (TRN) est subordonné à la participation effective du militaire ou de la personne civile à une opération ou une mission comportant un risque d'ordre militaire et associée à une dimension combattante. Les conditions d'attribution du TRN sont prévues par les articles D. 331-1 à R. 331-5 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG). L'article D. 331-1 du CPMIVG précise que le TRN est attribué aux militaires des forces armées françaises et aux personnes civiles ayant servi pendant au moins 90 jours dans une formation ayant participé aux opérations et aux missions mentionnées aux articles R. 311-1 à R. 311-20 du CPMIVG, ou ayant séjourné en Indochine entre le 12 août 1954 et le 1er octobre 1957 ou en Algérie entre le 2 juillet 1962 et le 1er juillet 1964. Dès lors, à l'instar de l'ensemble des militaires, les sous-mariniers peuvent se voir délivrer le TRN, dans les conditions prévues par le CPMIVG, notamment lorsqu'ils ont participé à une opération extérieure juridiquement reconnue. A titre d'illustration, ces marques de reconnaissance ont pu être attribuées aux sous-mariniers engagés dans le cadre de l'opération Harmattan dans les eaux avoisinant le territoire libyen entre le 18 mars et le 31 octobre 2011. Cependant, il convient de distinguer la posture opérationnelle, qui est remplie par les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), et la participation effective à une opération extérieure car il en va de la cohérence de notre doctrine de reconnaissance à l'endroit de ceux qui participent effectivement à un conflit. En raison de leur mission, les SNLE n'ont pas vocation à être actuellement engagés dans des conflits visés par les textes ouvrant droit à la carte du combattant ou au titre de TRN. Cette question ne se pose pas pour les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) dès lors que leur engagement dans une opération extérieure est indiqué par la marine nationale. Conscient des conditions spécifiques dans lesquelles s'exerce le métier de sous-marinier, ainsi que du caractère essentiel des missions conduites par cette composante de la dissuasion, le ministère des armées a décidé d'instaurer une nouvelle distinction au profit des sous-mariniers des SNLE, par l'article 11 du décret n° 2014-389 relatif à la médaille de la défense nationale du 29 mars 2014, en leur permettant de recevoir la médaille d'or de la défense nationale dès lors qu'ils se sont distingués à l'occasion d'une action en service.

Question de Mme Françoise Férat, sénatrice de la Marne, à Monsieur le Ministre des Armées sur le nouveau calendrier des journées commémoratives.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 20/10/2022 (page 5119)

Conscient du risque de désaffection croissante à l'égard des commémorations nationales, le Gouvernement avait créé en décembre 2007 une commission de réflexion, présidée par le professeur André Kaspi, qui avait rendu ses conclusions le 12 novembre 2008. Elle avait mis en lumière des enjeux importants, parmi lesquels la nécessaire pérennisation de la participation du public aux commémorations et le défi de la transmission aux jeunes générations des valeurs sous-jacentes à ces rassemblements mémoriels. Le Gouvernement avait en revanche écarté l'idée d'une hiérarchisation des commémorations nationales, prélude à la disparition d'un certain nombre d'entre elles. Il avait de même refusé de supprimer certaines journées nationales. En effet, s'il apparaît nécessaire de veiller à éviter la multiplication de journées commémoratives, la persistance de certaines sensibilités mémorielles doit également être prise en compte, notamment pour les anciens combattants dont l'action doit être saluée. Toutefois, une évolution a eu lieu avec la loi n° 2012-273 du 28 février 2012 qui fait du 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, la journée d'hommage à tous les morts pour la France, sans pour autant que cette journée d'hommage ne se substitue à celles déjà existantes. Dès lors, le Gouvernement n'envisage pas de modifier le dispositif actuel sur ce sujet.

Question de M. Cédric Perrin, sénateur du Territoire de Belfort, à Monsieur le Ministre des Armées sur la mutualisation des cérémonies patriotiques.

Texte de la réponse publié au Journal officiel du 20/10/2022 (page 5119)

Les cérémonies commémoratives ont pour but d'honorer la mémoire de ceux qui ont combattu pour défendre la France et les valeurs de la République et de rendre hommage aux victimes des guerres. Elles servent également à la transmission de la mémoire des conflits aux jeunes générations. La qualité de leur organisation et de leur déroulement est essentielle pour le respect des personnes honorées, des combattants, des autorités présentes mais aussi du public. L'article 1er du décret 89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires, rappelle que « Les cérémonies publiques sont organisées sur ordre du Gouvernement ou à l'initiative d'une autorité publique. Les ordres du Gouvernement pour la célébration des cérémonies publiques déterminent le lieu de ces cérémonies et précisent quels autorités et corps constitués y seront convoqués ou invités ». Dans ce cadre, les cérémonies organisées en commun par plusieurs maires permettent de mutualiser les moyens engagés et ainsi d'assurer des manifestations publiques d'ampleur dignes des événements commémorés. Pour autant, il est nécessaire de s'assurer de la bonne information des populations des communes concernées et notamment des associations locales du monde combattant. En effet, ces cérémonies sont avant tout destinées à nos concitoyens et participent à la cohésion de la Nation.

Union Française des Associations de Combattants
et de Victimes de Guerre
Reconnue d'Utilité Publique par Ordonnance n° 45.1181 du 14 Mai 1945

N/Réf : MHJ/AMK 43/23

MESSAGE de l'UFAC du 8 MAI 2023

L'UFAC souhaite que ce message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Il convient que la lectrice ou le lecteur ait non seulement lu le texte auparavant, mais aussi qu'il lui ait été explicité. Il appartient donc à toute instance éducative ou associative contactant la future lectrice ou le futur lecteur, d'assurer cette information au travers, entre autres, de témoignages.

Nous célébrons aujourd'hui le 78éme anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie. La France était présente aux cotés des Alliés à l'acte qui consacrait la fin des combats sur le front ouest de la Seconde Guerre mondiale, la Paix s'établissant définitivement le 2 septembre 1945 avec la capitulation du Japon.

Aujourd'hui, et depuis fin février 2022, la guerre enflamme les portes de l'Europe, comme si la cruelle comédie du monde était infinie. Malheureusement ce conflit a été déclenché par l'un des alliés de 1945, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, en violation du droit international.

Alors que nous pensions ces images définitivement proscrites, c'est à nouveau le triste cortège des morts, des réfugiés avec la détresse humaine et les destructions, avec des risques considérables d'une amplification ou d'une extension dont les conséquences potentielles seraient terribles.

La Seconde Guerre mondiale a été la plus meurtrière de tous les temps.
Souvenons-nous de tous les sacrifices consentis pour retrouver la Liberté.
Rendons hommage aux Combattants, aux Résistants, aux Déportés et aux Prisonniers.

Fidèle au souvenir de celles et ceux qui ont sacrifié leur vie pour un monde de Paix, l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de Guerre (UFAC) appelle tous nos concitoyens à poursuivre le combat en faveur de la Solidarité et de la Paix en combattant tous les fanatismes qui menacent la Paix, la sécurité des peuples et les droits fondamentaux des Hommes.

Vive la République !

Vive la France !

o=§=o

2, rue Jean-Baptiste Pigalle - 75009 PARIS
N° Siren : 784 411 241 - Tél. 01 48 74 58 83 – Fax. 01 49 95 96 70 – Email ass.ufac@orange.fr – Site internet : www.ufac.eu

LES **MOTS** CROISÉS

de François Creseveur

PROBLÈME 252

HORIZONTALEMENT

1 – Bailleur de terres cultivables
2 – Qui a acquis de la sagesse
3 – Auteur d'une cantate profane – Produit de l'huile de palme
4 – Ajourné – Symbole d'un métal qui fond à 921°c
5 – Près de Dijon – Fut la cause d'une ruée – Arthur ne vit que du blanc
6 – Déesse de la Justice
7 – Possessif – Frappée d'une malédiction
8 – Il perdit sa femme dans les rues de Troie – Composition pour instruments
9 – Membre d'une tribu Peaux Rouges qui vendirent leur territoire en 1872 – Sert à attirer l'attention – Associé à une marque bretonne
10 – Actuellement nous sommes dénombrés.

VERTICALEMENT

A – Il a affermé ses terres moyennant finances
B – Qui est sur la voie de la connaissance
C – Son œuvre fut tirée des poèmes médiévaux goliards – Pour prétendre en bénéficier il faut faire une demande dans le bon sens
D – Quasimodo présentait cette anomalie physique
E – Ville de l'ancienne Babylone – Il ventila vers l'extérieur – Fait partie du réseau routier
F – Un des fils de Jacob – Fils de Robert Lefort
G – Elle a été meurtrie – Pour l'obtenir il faut le réclamer
H – Orientation du vent – Avec un H elle aurait pu être la nièce du chanoine Fulbert (de bas en haut)
I – Peut toujours servir – Terminaison de mot latin (en général)
J – Le huitième fils de Jacob (bien sûr il faut remonter le temps) – Sert à désigner.

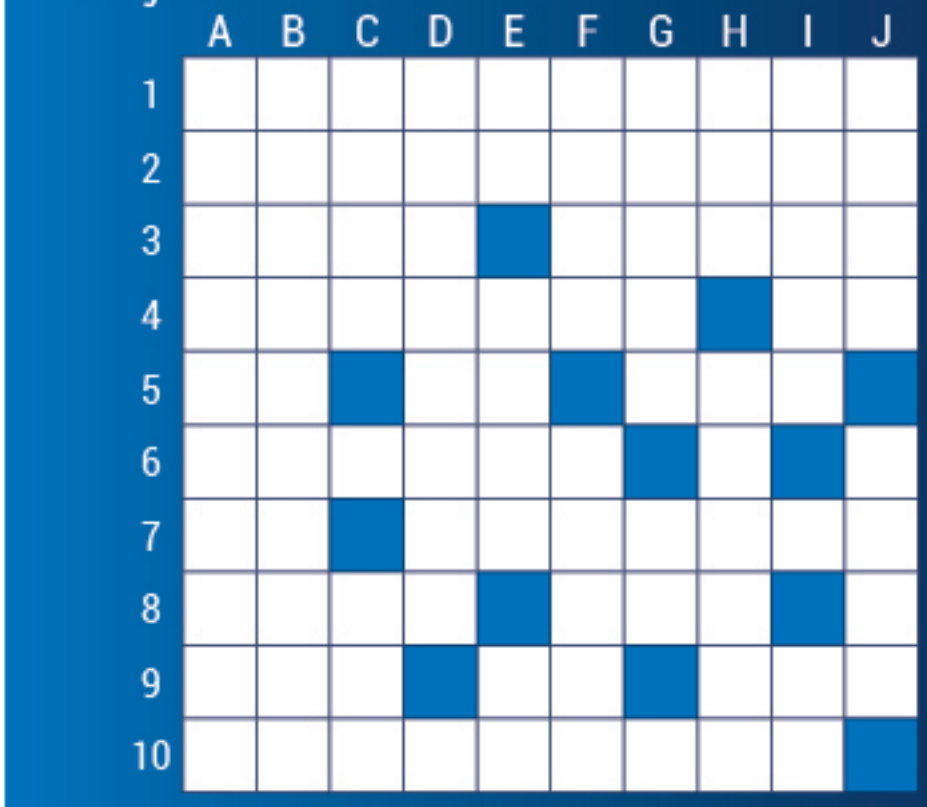

SOLUTION DU PROBLÈME 251

HORIZONTALEMENT
1) EPROUVETTE
2) IULES – OR
3) ARC – MN - ZIG
4) TE - DO
5) GOYA - RIEN
6) CD – ZN - RI
7) ACTES - EH
8) NOE – ET - ARC
9) ACTE – EV - UE
10) PASDELOUP

VERTICALEMENT
A) ETAT – HANAP
B) REG - COCA
C) RIC - OCTETS
D) OU – HYDE - ED
E) ULM - SE
F) VEND - TEL
G) ES – ORNE - VO
H) HA
I) TOISER - RUP
J) ERG - NIECE

DIAGONALE
A à J) - CHAZEAU

NOTE *de* LECTURE

LES ÉCRIVAINS SOUS LES DRAPEAUX

Après Trois jours et trois nuits, à l'abbaye de Lagrasse, dix-sept écrivains sont partis dans les régiments les plus prestigieux des Troupes de marine, composante historique de l'armée de Terre depuis quatre siècles. Ils ont accepté de partager le quotidien de ceux qui défendent partout notre liberté.
Adélaïde de Clermont-Tonnerre, Antoine Compagnon de l'Académie française, Laurence Debray, Étienne de Montety, Pascal Bruckner, Jean-René van der Plaetsen, Franz-Olivier Giesbert, Jean-Christophe Rufin de l'Académie française, Marine de Tilly, Frédéric Beigbeder, Katel Faria, Thibault de Montaigu, Patrice Franceschi, Louis-Henri de La Rochefoucauld, Jean-Luc Coatalem, Laetitia de Witt, Arnaud de La Grange.

Date de parution : 02/11/2022
Editeur : Fayard
Collection : Promenades Singulières
Format : 13cm x 21cm
Nombre de pages : 468
Prix : 24 €

Le PG CATM

72e année - Nouvelle série
Pages spéciales départementales incluses
Avril 2023 - N° 1045
Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.
Reconnue d'utilité publique sous le titre
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»
par décret du 1er avril 1948.
Directeur de la publication : S. AUFFREDOU
Rédactrice en chef : P. CHOVELON
Comité de Rédaction : P. CHOVELON - P. PHILIPPART - C. CHAZEAU
6, rue de l'Amiral Courbet 75016 PARIS.
Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20
Email : secretariat.general@fncpg-catm.org - Internet : www.fncpg-catm.org
Abonnements
Un an (11 Numéros : 20 €)
Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08
Les imprimeries SODIMPAL-LECERF
111 Rue du Général de Gaulle
76520 Franqueville-Saint-Pierre

Mistral Média
22 rue La Fayette
75009 PARIS
Tél : 01 40 02 99 00

OFFRE GRATUITE* 0€

au lieu de ~~15,95€~~

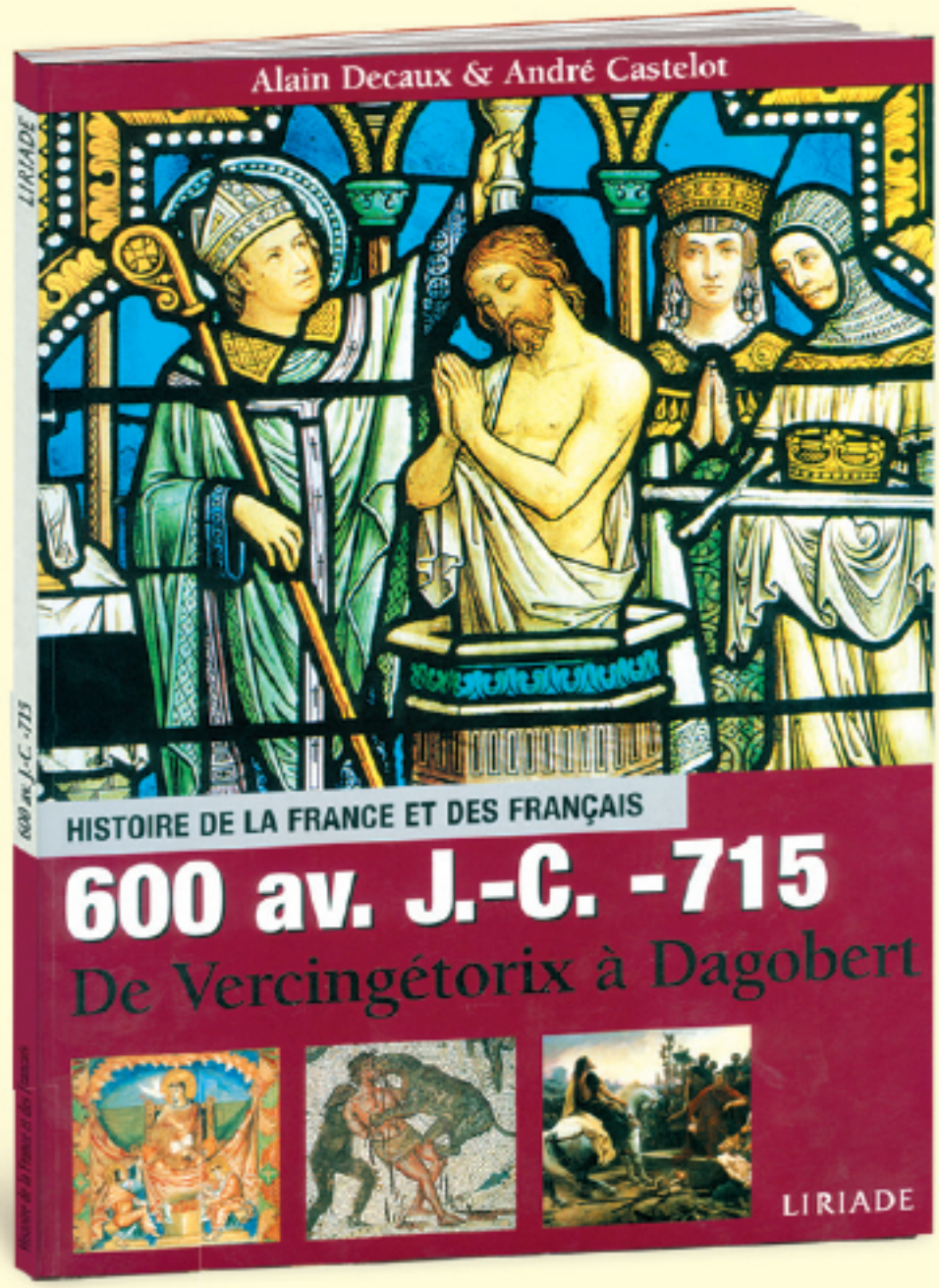

De Vercingétorix à Dagobert

Entrez dans l'Histoire de France grâce à **ce livre passionnant, accessible à tous et richement illustré.**
Ce merveilleux ouvrage vous fera revivre la fabuleuse épopée des fondements du royaume de France.

Un beau livre d'Histoire qui se lit comme un roman d'aventures !

Sous la direction de Alain DECAUX et André CASTELOT

INTROUVABLE EN LIBRAIRIE

- Grand format : 222 x 296 mm
- Livre broché
- 88 pages de récits passionnants, richement illustrées
- De nombreuses photos et documents d'époque.

RCS Paris B 410 714 885. Offre réservée aux personnes majeures.
*+5,98€ de frais de traitement.

LIRIADE

2 FAÇONS DE COMMANDER = 1 SEUL CODE PRIVILÈGE : 5347Q

Par courrier en précisant le code **5347Q** sur l'enveloppe

Par téléphone : 7 jours sur 7 de 8h à 20h
0 892 680 181 Service 0,40€ / min + prix appel

À retourner sans affranchir sous enveloppe à : LIRIADE - Libre-Réponse 40181 - 27039 ÉVREUX CEDEX 1800015 5347Q/P3998

❑ **OUI**, envoyez-moi ce **LIVRE GRATUIT*** **"De Vercingétorix à Dagobert" à 0€** au lieu de ~~15,95€~~ (1 par foyer).

Ci-joint ma participation aux frais de traitement de 5,98€ par :

❑ Chèque à l'ordre de **LIRIADE**

❑ Carte bancaire (Carte Bleue, Visa, Eurocard-Mastercard)

N°: |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de validité : |_|_|_|_| Cryptogramme au dos de ma carte : |_|_|_| (indispensable)

Délais de livraison : 7 jours environ. Offre valable pour la France métropolitaine et Monaco sous 1 mois, ne m'engage à rien d'autre. Offre de lancement.

Envoyez-moi sans obligation d'achat et suivant la lettre jointe à mon envoi les autres livres de la collection "Histoire de la France et des Français".

Mme/M. : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Code postal : _____ Ville : _____

_____

Pour mieux vous servir : Date de naissance : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Date : |J|J|M|M|A|A|

Signature obligatoire :

Conformément à la loi «informatique et libertés» et au Règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres entreprises. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire à LIRIADE - Service clientèle - 94971 Créteil Cedex 9, en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et numéro de client. Vos données peuvent être communiquées à un tiers concerné dans le cadre d'un changement de contrôle, de fusion, de cession de fonds de commerce ou d'apport partiel d'actifs de Reder SAS.

037K23